

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 13/11/2024

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 8.

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 07/11/2024.

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVAL, Guénoël LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Monique COZ.

Absents : Marie-Christine MARCUS (procuration à Yannick LE BARS), Cyril MENGUY (procuration à Michelle MENGUY), Emmanuel FEINTE (excusé).

Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition du Maire, il est décidé de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : renouvellement du contrat de fourrière animale.

1- Tarifs 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 2 % :

	Lanloupais	Autres
1 repas	157,00 €	275,00 €
2 repas	230,00 €	385,00 €
Week-end	302,00 €	444,00 €
Vin d'honneur, goûter	119,00 €	189,00 €

Supplément chauffage (période hivernale) : 30,00 € pour 1 journée et 50,00 € pour le week-end.

Tarif association de la commune : 44 € (3 locations gratuites par an en rapport avec l'activité de l'association et l'animation de la commune hors réunions).

Il est rappelé que pour les associations extérieures à la commune, c'est le tarif particulier qui s'applique.

2- Projet de classement du massif des landes et falaises de PLOUEZEC

M. le Maire précise que l'ensemble des élus a été destinataire du projet de classement du massif des landes et falaises de PLOUEZEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur ce projet de classement.

3- Renouvellement du contrat de fourrière animale

M. le Maire propose de renouveler le contrat de fourrière animale avec le Groupe SACPA, contrat dont les élus ont été destinataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition et autorise le maire à signer le contrat.

Questions et informations diverses

- Information donnée par le maire sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Désignation référent lutte contre les espèces végétales et animales à enjeux santé humaine : Inès GONSE.

Fin de la séance à 19h35.

1	Tarifs 2025	approuvée
2	Projet de classement du massif des landes et falaises de PLOUEZEC	approuvée
3	Renouvellement du contrat de fourrière animale	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		